



Motifs de la décision

Projet d'arrêté supprimant le régime de l'autorisation de la rubrique n°1435
(stations-service)

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge du développement durable du 4 juin 2015 au 25 juin 2015 inclus sur le projet de texte susmentionné.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant :

<http://consultations-publiques.projet.i2/csprt-du-30-juin-2015-le-projet-d-arrete-a1033.html>

Une contribution a été déposée sur le site lors de la consultation menée (non consultation du public sur le projet de décret de nomenclature, supprimant le régime de l'autorisation, associé à ce projet d'arrêté).

Les services de la DGPR en charge de l'élaboration du texte ont bien pris note de la remarque reçue.

Le texte soumis à consultation du public n'a pas été modifié.